

## **Compte-rendu de la réunion en visio-conférence sur la crise sanitaire**

Présents pour le Rectorat : le Recteur, l'IA-DAASEN, le Secrétaire général (SG), le DRH, un secrétaire général adjoint, la directrice de cabinet et un informaticien

Présents pour les organisations syndicales (+ la secrétaire du CHSCTA) : AD-CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGTR-Éduc'action, FO, FSU, SAIPER, SNPTES, UNSA, SUD EDUCATION... ?

Le Recteur a exposé la situation au bout d'une semaine de mise en place de l'accueil des enfants de soignants et que la continuité pédagogique s'installe. Le retour est plutôt positif. Le travail est réfléchi jusqu'à la fin de l'année car le confinement devrait durer jusqu'à début mai et notre académie serait dans une position particulière puisque nous sommes en vacances à ce moment.

**RAPPEL QUE LA RÈGLE RESTE LE CONFINEMENT.**

### **Continuité pédagogique**

*Globalement, le retour est positif avec bien sur des points à améliorer.*

*Il y a une enquête mise en place pour faire le point sur les élèves « oubliés ».*

*L'IA-DAASEN rappelle que les objectifs pédagogiques à atteindre doivent faire l'objet d'une certaine souplesse, consolidation des acquis prioritairement puis progressivement nouvelles acquisitions. Il est hors de question de mettre des 0 aux élèves dès maintenant alors que l'organisation ne garantit pas l'équité des élèves. Il y a eu beaucoup de travail envoyé aux élèves cette première semaine et il faut réguler.*

*L'IA-DAASEN évoque aussi la diversité des moyens qui peuvent être utilisés : la télévision prend sa part, dans la diffusion de séquences ou de documentaires sur France 4, Réunion 1ère ou Arte qui proposent des programmes qui peuvent être inscrits dans les activités d'enseignement. Dans les familles où il y a un seul ordinateur pour toute la famille, un prêt de matériel peut être envisagé mais la priorité est aux familles qui n'en ont pas du tout. Le smartphone est aussi un recours possible dans certaines situations.*

*Photocopies : un accord national avec La Poste a été acté, le Recteur en attend la déclinaison locale. Si il se met en place, les enseignants envoient directement leurs documents, qui sont édités et distribués par La Poste. Si ce n'est pas possible, on revient à la solution antérieure.*

*Le droit à la déconnexion a été rappelé.*

### ***Quels outils devons-nous utiliser ?***

L'IA DAASEN indique que les ENT (Espace Numérique de Travail) sont présents sauf dans 3 communes et que les blogs de chaque école doivent être utilisés comme l'espace vers lesquels doivent se tourner les parents, les élèves et les enseignants.

L'injonction à utiliser certains outils, à mettre en place des activités... n'est pas la norme. Chacun doit faire du mieux possible.

### ***Quelles garanties sur la sécurité pour nos informations personnelles également ?***

L'IA DAASEN indique que la seule garantie réside dans l'utilisation des ENT et des sites d'écoles. Tout autre outil pourrait être dangereux pour la protection des données.

Le RGPD (règlement général de protection des données) doit être respecté et il faut venir sur un usage numérique réglementaire pour tous et donc, utiliser les outils numériques institutionnels.

### ***Que faire pour l'absence de formation des personnels à l'utilisation des outils numériques ?***

Le SG informe que la cellule de continuité pédagogique et la DANE travaillent à la formation des personnels sur les outils du télé-enseignement pour ceux qui n'avaient pas l'habitude de les utiliser ou rencontrent des problèmes.

### **Conditions sanitaires**

Le SG rappelle que les conditions de travail des agents en présentiel doivent respecter les conditions de sécurité sanitaire. Les lieux de travail et d'accueil des personnels et des élèves doivent être nettoyés

quotidiennement (normalement nettoyage minutieux des surfaces et des sanitaires devant être effectué 2 fois par jour par les services compétents de la collectivité de rattachement).

S'il y a des problèmes il faut que les personnels contactent immédiatement le rectorat et la structure est fermée si elle n'est pas conforme.

### **Conditions administratives**

- Autorisation Spéciale d'Absence : devant la remontée de refus d'ASA à des enseignants qui n'ont pas de solution de garde pour leur enfant de moins de 16 ans, le SG annonce qu'il va diffuser un protocole de demande (formulaire et PJ) et que c'est le Rectorat qui autorise ou pas les ASA.

- Présentiel : quelle que soit la fonction des personnels, il n'y a pour l'instant aucun chiffre sur le présentiel. Le roulement dans les écoles et les collèges fait l'objet d'une organisation basée sur le volontariat et va faire l'objet d'une communication. À ce jour, il n'y a eu aucun besoin de recourir aux réquisitions de personnels.

- Fiche de télétravail : elle est réservée aux personnels administratifs

- Infirmièr.e.s scolaires : sur la base du volontariat (plusieurs se sont signalés), les personnels pourront être affectés hors de l'Éducation nationale mais sur des structures qui n'accueillent pas de malades atteints du Covid-19. Cette mise à disposition est en cours de mise en place.

- AED : gérés par les chefs d'établissement. Sauf besoin particulier de l'établissement, ils doivent être confinés

- AESH : sauf si l'enfant dont ils ont la charge est scolarisé en école ou collège, ils doivent être confinés.

- Création d'une cellule d'anticipation pilotée par un SG adjoint afin de faire le tour de tous les problèmes qui pourront se poser lors de la reprise d'activité.

- Contractuels en CDD : la situation sera la même qu'en situation normale. Si l'enseignant remplacé poursuit son arrêt alors le contrat est prolongé (le télétravail aussi), sinon, le contrat s'arrête (et le télétravail est assuré par le titulaire). Pour ceux dont le contrat s'arrête, les attestations sont faites le plus rapidement possible. Le Rectorat étant impacté dans son fonctionnement, il y a du retard sur la gestion des remplacements qui devraient se résorber.

- Stagiaires : les modalités de suivi et d'évaluation font l'objet d'échanges avec le Ministère, l'INSPE afin de trouver des solutions.

- Mouvement INTRA 2020 : toute la procédure se fera en dématérialisé, les confirmations envoyées sur les adresses mails fournies par les demandeurs (et pas par la hiérarchie) et les dossiers de confirmation avec les pièces jointes envoyées par mail au rectorat directement

- Dossiers d'accident de service : la date de retour des documents fera l'objet d'une modification.

- Personnels en CLD-CLM : le comité médical ne se réunit pas, les personnels sont maintenus dans la position qu'ils occupent.

- Opérations de carrière : pour l'instant tout est suspendu mais il n'y aura aucun préjudice pour les personnels.

- Enfant maltraité : en cas de contact avec un enfant maltraité, la procédure reste la même : signalement CRIPEN et signalement au service social du Rectorat.

- Modification du calendrier scolaire : pas de décision à ce jour.

- Décision de la tenue du prochain CTA ce soir.